

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance extraordinaire du 12 mai 2015

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance extraordinaire du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions
de ce Conseil, ce douzième jour du mois de mai deux mille quinze, à laquelle séance
sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame, Isabelle Vézina, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert
Madame Marie-Noëlle Mercier, conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absent (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa
Girard, il a été adopté ce qui suit :

Début de la rencontre à 18h15

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mélissa Girard, Mairesse, invite les participants à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a
quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Parc de Skate – commandes des infrastructures-
5. Panneau publicitaire- Publimage pour les commanditaires du parc de skate
6. Achat d'équipements pour le parc de skate
7. Réservation de sessions de formations pour le parc de skate
8. Mandat à un arpenteur géomètre pour terrain de soccer
9. Varia a) Publicité pour invitation aux utilisateurs du parc de skate
10. Période de question;
11. Levée de l'assemblée;

RÉSOLUTION 2015-05-2798

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – COMMANDE DES INFRASTRUCTURES PARC DE SKATE

RÉSOLUTION 2015-05-2799

CONSIDÉRANT que le projet de parc de skate est voie de réalisation;

CONSIDÉRANT que les appuis financiers nécessaires sont acquis;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et adopter à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

DE FAIRE l'achat des infrastructures nécessaires à l'élaboration du parc de skate, de la compagnie Les Constructions TRD Inc, 21 des Moussaillons, Fossembeault-sur-le-lac au coût de 24,949.48\$ taxes incluses et d'autoriser le paiement.

5 –PANNEAU PUBLICITAIRE POUR LES COMMANDITAIRES DU PARC DE SKATE

RÉSOLUTION 2015-05-2800

CONSIDÉRANT l'apport de la communauté à la réalisation du projet de parc de skate.

CONSIDÉRANT l'obligation de publiciser cette aide pour notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et adopter à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères de:

De mandater la conseillère Donatha Lajoie pour faire les démarches nécessaires à l'achat d'un panneau publicitaire et d'autoriser le paiement.

6- ACHAT D'ÉQUIPEMENT (PLANCHE, CASQUE ETC) POUR LE PARC DE SKATE

RÉSOLUTION 2015-05-2801

CONSIDÉRANT que le parc de skate sera en fonction dans quelques semaines;

CONSIDÉRANT que des formations seront donnés aux jeunes;

CONSIDÉRANT que les jeunes n'ont pas tous l'équipement nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER Madame Donatha Lajoie, à faire l'achat des divers équipements nécessaires au coût de 2,500\$ taxes incluses et d'autoriser le paiement.

7 – SESSIONS DE FORMATION POUR L'UTILISATION DU PARC DE SKATE

RÉSOLUTION 2015-05-2802

CONSIDÉRANT que la municipalité aura un parc de skate;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de permettre un accès sécuritaire à l'espace par de skate;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De réserver deux séances de formation pour les jeunes afin de les initier à la pratique du "skateboard" au coût de 2000.00\$ pour les deux sessions taxes incluses et d'autoriser le paiement.

8 – MANDAT À UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE

RÉSOLUTION 2015-05-2803

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité d'implanter dans le cadre du Pacte Rural un terrain de soccer sur le terrain adjacent à l'école Fernand Saindon;

CONSIDÉRANT la problématique quant à la propriété du terrain adjacent à l'école Fernand-Saindon;

CONSIDÉRANT l'obligation d'être fixé de façon formelle quant aux droits de propriété sur le dit terrain;

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

DE MANDATER, Mme Marcelle Pedneault pour contacter la Firme d'arpenteur Pagé, Leclerc pour faire l'étude des droits de propriété sur le futur terrain et faire rapport à la municipalité pour un montant selon l'estimé de 450.00\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

9-VARIA

RÉSOLUTION 2015-05-2804

A) PUBLICITÉ POUR INFORMATION À LA POPULATION POUR LE PARC DE SKATE

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De mandater Madame Donatha Lajoie pour faire le nécessaire afin de publiciser auprès des jeunes l'installation d'un parc de skate dans notre municipalité et de les inviter à l'utiliser.

10 -PÉRIODE DE QUESTIONS

11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2015-05-2805

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

QUE la séance soit levée, il est 18h30 .

Mélissa Girard, Mairesse

Nicole Boudreault,
Assistante à la directrice
générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2015.